

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal du 20 mars 2026**



Objet :
Election du Maire

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, les membres du Conseil Municipal de BAILLY, proclamés élus par le Bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2026, se sont réunis à vingt heures et trente minutes dans la salle Georges Lemaire, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le 16 mars 2026, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : 23

Stéphane GAULTIER, Géraldine VIAU-LARDENNOIS, Alexandre RUECHE, Frédéric GUIRIMAND, Joël RISPAL, Françoise GUYARD CASTANET, Pierre-Yves CHALTIEL, Stéphanie BANCAL-BARRERE, Marc DEVAUX, Marilyne BARANES, Christophe DEPIERRE, Karine WEBER, Guy TRAN, Marie-Aimée PEYRON, Eve VON TSCHIRSCHKY, Arnaud DENIS, Valérie LEFEBVRE, Gérard DUFOUR, Jacques ALEXIS, Sabrina TOURMETZ, Denis PETITMENGIN, Jérôme CASANOVA, Charlotte LOGEAIS

Ont donné pouvoir : 4

Claude MAQUIS	à	Françoise GUYARD-CASTANET
Tatjana ROCHE	à	Frédéric GUIRIMAND
Francis ALTGLAS	à	Pierre-Yves CHALTIEL
Lucie CATROUX	à	Jacques ALEXIS

La séance a été ouverte, sous la présidence de monsieur Jacques ALEXIS, maire sortant, qui a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections puis a installé dans leurs fonctions les conseillers municipaux. La Présidence a ensuite été donnée à monsieur DENIS PETITMENGIN, doyen d'âge des conseillers municipaux présents.

Le Conseil a choisi comme Secrétaire : Eve VON TSCHIRSCHKY

Alexandre RUECHE et Françoise GUYARD CASTANET sont désignés comme assesseurs.

EN EXERCICE : 27 PRESENTS : 23 REPRESENTES : 4 VOTANTS : 27

ELECTION DU MAIRE

Stéphane GAULTIER a présenté sa candidature.

Premier tour de scrutin

Le Président, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L. 2122-7 du code général collectivités territoriales. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

<u>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne</u> :	27
<u>À déduire</u> : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code électoral :	1
<u>Reste</u> , pour le nombre des suffrages exprimés :	26
<u>Majorité absolue</u> :	14

A obtenu :

Jacques ALEXIS	5 voix
Stéphane GAULTIER.....	21 voix

M. Stéphane GAULTIER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été immédiatement installé.

Pour copie conforme,
Fait à BAILLY, le 20 mars 2026

Publié sur le site de la commune le :

23/03/2026

Stéphane GAULTIER
Maire de BAILLY